



COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE N° 23

THÈME : PLAN VÉLO	DATE DE RÉUNION : 9 JANVIER 2013
-------------------	----------------------------------

PARTICIPANTS	PARTICIPANTS	PARTICIPANTS
Joël ALLAIN Stéphane AUDUE Anne-Sophie CANTREAU Ramndatou DIOP Christiane DRIJON-DEVAULCHIER Jérôme FOGIERINI	Xavier GAILLARD Philippe GIBAULT Jérôme LEFEBVRE Jean-Michel MILLARET François-Xavier MONACO Henry MORIZON	Frédérique PERROTTE Quentin PORCHEROT Frédéric SOULIER Jessica TILLARD Marielle TOPELET Lothar WINDOLF

ORDRE DU JOUR
Accueil des nouveaux participants Rôle de la CDD Plan vélo Composts municipaux PLU (plan local d'urbanisme) PCET (plan climat-énergie territorial)

SYNTHÈSE DES ACTIONS
Le plan vélo a été finalisé et diffusé à la CDD et aux élus, notamment le maire Catherine MARGATÉ et le conseiller municipal en charge de la voirie Pierre AVRIL. La terre du premier bac à compost a été distribuée le 15 décembre.

Accueil des nouveaux membres

18 personnes se sont joints à la réunion, du jamais vu depuis la création de la CDD. Parmi eux six nouveaux membres (voir liste page 1). Comme c'est la première réunion de 2013, une pause *Galette des Rois* a été organisée au milieu de la réunion.

Présentation de la CDD

La séance a commencé par une présentation de la CDD qui a été l'occasion de confirmer son rôle multiple. Créée en 2009, la CDD est une commission composée d'élus et de citoyens volontaires qui fait le lien entre les CQ (comités de quartier) et la mairie sur les questions liées au développement durable. Elle apporte également une expertise à la mairie et aux CQ, et décline le PTDD (plan territorial de développement durable) de la communauté d'agglomération Sud de Seine.

Depuis sa création, la CDD a été impliquée dans plusieurs actions :

- le *Pédibus*, initié par la mairie ;
- le jardin partagé des Nouveaux, constitué en association loi 1901 depuis l'an dernier ;
- le compost municipal, avec des bacs parcs Larousse et Salagnac qui connaissent un grand succès ;
- la réduction des déchets ;
- le plan vélo, un ensemble de propositions visant à améliorer la circulation des cyclistes dans Malakoff.

Description du PTDD

Le PTDD de Sud de Seine consiste en deux axes et six objectifs, eux-mêmes composés de plusieurs actions :

I. Lutter contre le changement climatique :

- Objectif 1 : accélérer l'évolution vers des bâtiments économes en énergie ;
- Objectif 2 : réduire les besoins en transport en développant la mixité fonctionnelle et sociale ;
- Objectif 3 : encourager les transports autres que la voiture individuelle et organiser le fret local ;

II. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles :

- Objectif 4 : appliquer le principe d'éco-responsabilité à la gestion des espaces publics ;
- Objectif 5 : viser l'excellence en matière de gestion des déchets ;
- Objectif 6 : conforter la compétence en termes de gestion de l'eau .

Pour mettre en œuvre le PTDD sur son territoire, Malakoff a mis en place :

- un conseiller référent, Joël ALLAIN ;
- un poste de chargé de mission, tenu par Ramndatou DIOP.

PLU

Le PLU a été voté en juin 2012 au conseil municipal.

Un comité de concertation a été constitué, et François-Xavier MONACO y représente la CDD.

Le cabinet de communication a recommandé à la mairie d'organiser des opérations « Pied d'immeuble » dans les grands ensembles dans le sud de la ville, souvent à l'écart de la vie municipale.

Le PLU inclut un PADD (plan d'aménagement développement durable) où la commune expose la stratégie de développement durable mise en place dans le PLU.

PCET

Animé par Joël ALLAIN, un groupe de travail sur le PCET de Sud de Seine va être lancé lors d'une réunion à la **MVA jeudi 24 janvier à 19 h 30**.

Plan vélo

Une première version du plan vélo a été diffusée aux élus, à la CDD et aux associations de cyclistes de Vanves et Clamart.

Le rapport, de plus de 30 pages, fait le point sur la situation du cyclisme urbain à Malakoff, explique quelles sont les lacunes de la voirie actuelle et propose des solutions pour y pallier.

La principale proposition de ce plan vélo est la création d'itinéraires cyclables visibles et continus, car de plus en plus de Malakoffiots veulent se déplacer dans leur ville à bicyclette sans être incommodés par une circulation automobile envahissante et dangereuse.

Boucle des quartiers

La *Boucle des quartiers* relie la place du 11-Novembre, dans le nord-est, aux carrefours Youri-Gagarine et Henri-Barbusse dans le sud-ouest. Elle emprunte notamment les rues Caron, Guy-Môquet et Alexis-Martin à contresens, la bande cyclable du boulevard Stalingrad et redescend par la rue Avaulée et la rue Paul-Bert à contresens pour rejoindre la place du 11-Novembre par l'avenue Jules-Ferry.

L'idée est d'améliorer et fiabiliser les contresens cyclables sur des rues à circulation modérée en zone 30 pour créer des itinéraires sûrs. et renforcer la cohésion entre le nord-est et le sud-ouest de la ville, nettement séparés par la double coupure ligne métro / TGV + route départementale à fort trafic.

Branches de liaison

Les *branches de liaison* doivent permettre un accès sûr et pratique aux entrées et sorties de la ville, dont l'aménagement, pas forcément du ressort de la mairie, laisse souvent à désirer. L'une relie Vanves à Montrouge, une autre relie le centre aux portes de Châtillon et Didot, une autre facilite l'accès à la piscine.

Pérennisation des zones 30

La quasi-totalité de la voirie communale est maintenant en zone 30 et est ouverte aux cyclistes dans les deux sens. Néanmoins, la mairie semble s'être arrêtée en milieu de chemin et la signalisation insuffisante, voire contradictoire, engendre de nombreux conflits entre cyclistes et usagers motorisés (ex. contresens cyclables pas compris, vitesse excessive, stationnement abusif).

Le cédez-le-passage cycliste au feu rouge doit être généralisé au moins aux zones 30, et la signalisation doit être simplifiée et adaptée pour être mieux comprise et mieux acceptée.

Stationnement des vélos

Le stationnement des vélos est souvent anarchique faute d'arceaux, mais un placement bien étudié, à proximité des zones d'affluence (ex. place du 11-Novembre, établissements scolaires et sportifs) et des intersections serait profitable à tous.

Réception du plan vélo

La réunion de la CDD, qui suit d'une semaine la diffusion du plan vélo aux élus et à la CDD, a été l'occasion d'avoir les premiers retours sur le plan vélo, qui sont dans l'ensemble très positifs et à la hauteur des attentes.

Le principal point de friction est la rue Avaulée, assez étroite et avec une fréquentation importante dans des deux sens. Actuellement, son emprunt à vélo est délicat car la circulation y est trop rapide : seul un panneau peu visible à la sortie du giratoire Henri-Barbusse permet de se rendre compte qu'on est en zone 30. La mise en œuvre du plan vélo est l'occasion de la transformer en une véritable rue urbaine, mais la réduction de la circulation risque de poser problème. Xavier GAILLARD a mentionné la nécessité d'aménager la traversée des rues à fort trafic, et le danger que représentent les potelets pour les malvoyants, dangereuse pour les piétons handicapés.

Pour faire taire la polémique soulevée par les double-sens cyclables sur la sécurité des usagers, Joël ALLAIN a confirmé qu'aucun accident dû à une collision frontale entre un cycliste et une voiture n'a été déclaré au commissariat de Vanves-Malakoff. Ce résultat est en cohérence avec ce qu'affirment tous les retours d'expérience sur les double-sens cyclables, même aménagés dans des rues étroites. Bien qu'il y ait une période transitoire pendant laquelle des conflits sont possibles, le risque créé par la surprise est quasi-nul sauf si la visibilité est très réduite. De plus, quand la chaussée est étroite, les cyclistes à contresens forcent naturellement les motorisés à ralentir.

Diffusion

Actuellement, le rapport détaillant le plan vélo proposé a été diffusé à l'ensemble de la CDD ainsi qu'au maire Catherine MARGATÉ et au conseiller municipal chargé de la voirie Pierre AVRIL.

La sous-commission vélo organise une présentation publique du plan vélo le **mercredi 20 février à 19 h à la MVA** (Maison de la vie associative) 28 boulevard Victor Hugo à Malakoff. Les élus et les responsables des services techniques sont invités à cette réunion de présentation, résultat de plus de deux ans de concertation et de réflexion.

Compost municipal : retour d'expérience

Le compost municipal a été mis en place par la mairie sous proposition de la CDD, et sa maintenance (brassage de bac, ajout de déchets pour l'équilibre biochimique) est assurée par des habitants volontaires, dont des membres de la CDD.

Dispositif en place

Trois bacs à compost ont été installés début 2012 parc Larousse, dans le nord de la ville. La terre du premier bac a été distribuée en décembre. Trois autres bacs ont été installés parc Salagnac fin novembre à l'occasion de la Semaine des déchets. Ils sont déjà utilisés aux limites de leurs capacités, et les six bacs installés sont maintenant proches de la saturation. Il devient urgent d'augmenter le nombre de bacs, soit en ajoutant des bacs sur les deux sites existants, soit ouvrant un troisième site.

Risques sanitaires

En raison d'une origine variée de la matière le composant, un compost peut contenir des germes pathogènes pour les végétaux et l'homme. Néanmoins, un compost brassé régulièrement voit sa température interne dépasser 50 voire 60 °C pendant quelques heures, ce qui inactive la quasi-totalité des pathogènes. Il est couramment admis que le compost participe à la réduction des pathogènes par son action thermique et biologique. Cependant, le terreau issu de composts municipaux, bien que très peu risqué, n'est pas garanti sans risque pour de l'alimentaire (ex. potager).

Rappelons que les terreaux commerciaux ont deux origines :

- soit des boues industrielles avec une contamination chimique ou biologique probable, donc inutilisable pour de l'alimentaire ;
- soit de la décomposition de végétaux dans des composts industriels, donc utilisables en alimentaire mais chers.

Prochains rendez-vous

Les prochaines réunions de la CDD auront lieu à la MVA le **mercredi 6 février à 20 h** et le **mercredi 20 mars** à la même heure. La réunion de février sera consacrée à la préparation des actions pour la Semaine du Développement durable qui aura lieu du 1er au 7 avril. En mars devraient être abordés les problèmes des nuisances sonores (ex. TGV) et électromagnétiques (ex. antennes-relais).